

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 20 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAROIS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAROIS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La séparation des Eglises et de l'Etat

Un de nos confrères avait organisé un plébiscite pour connaître l'opinion de l'Episcopat sur la question de la dénonciation du Concordat. Tous les évêques qui ont répondu à l'invitation qui leur était adressée, se sont prononcés pour le maintien du *statu-quo*. Un seul évêque vient, à l'encontre de ses collègues, de se déclarer partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A la veille du gros débat qui ne peut manquer de se produire au Parlement, sur cette grave question, ce plébiscite pouvait avoir son intérêt. Il est douteux cependant qu'il exerce une influence quelconque sur la solution qui interviendra finalement.

Il convient cependant de noter que les partisans de la dénonciation du Concordat trouveront dans cette quasi-unanimité des évêques à ne le point accepter, un argument précieux à opposer à leurs adversaires modérés.

Ceux-ci, négligeant le côté théorique pour se placer exclusivement sur un terrain pratique, n'ont cessé de soutenir que la séparation des Eglises et de l'Etat rendrait l'Eglise plus forte que jamais. S'il devait en être ainsi, les évêques seraient-ils si nettement hostiles à une mesure qui, en même temps qu'elle les affranchirait, leur donnerait beaucoup plus d'autorité ?

La dénonciation du Concordat ne semble pas, il est vrai, devoir assurer aux prêtres beaucoup plus de liberté qu'ils n'en ont aujourd'hui. En quoi, en effet, le Concordat les gêne-t-il ? Quels moyens de répression ou de coercition le gouvernement trouve-t-il dans la législation concordataire ?

L'impunité dont bénéficient les évêques qui se livrent contre le ministère aux plus violentes attaques, prouve surabondamment que l'Etat est désarmé. La suspension de traitement est une mesure bien inefficace puisque celui qui en est frappé y trouve, au contraire un véritable profil. Des souscriptions sont faites parmi les fidèles, et le traitement se trouve récupéré bien au-delà. Quant à l'appel comme d'abus, il est par trop platonique. Le blâme de l'autorité civile n'est pas pour déranger beaucoup l'ecclésiastique qui s'est mis en état de rébellion. Il s'en fait, au contraire, un titre de gloire.

Le Concordat ne diminue donc en rien la puissance de l'Eglise. C'est pour cela que celle-ci tient à le conserver. Les républicains ont, au contraire, intérêt à le dénoncer.

Il est hors de doute, en effet, que la République a toujours rencontré dans les prêtres ses adversaires les plus redoutables. Or, n'est-il pas absurde de fournir des subsides à l'ennemi ?

Mais, au dessus de cette considération, il en est une autre décisive, c'est que l'Etat porte atteinte à la liberté de conscience lorsqu'il subventionne un culte quelconque. L'Etat laïque doit se tenir absolument en dehors de la religion. Il n'a pas à reconnaître de confession quelconque et doit rester neutre entre toutes les religions qui se disputent la clientèle des fidèles. Le divorce de la société civile et des religions s'impose.

C. R.

## LES FÊTES DE RENAN

Dimanche a eu lieu à Tréguier l'inauguration de la statue élevée par les *Bleus de Bretagne*, à la mémoire du grand penseur et écrivain Ernest Renan.

Les cléricaux avaient menacé de troubler les fêtes ; en face la statue de Renan ils voulaient dresser un immense Christ ; mais tout s'est borné à quelques coups de sifflets et à quelques cris qui furent vite réprimés.

M. Combes, accompagné de MM. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, de Monzie, chef de cabinet, du général Passerieu, commandant le 10<sup>e</sup> corps d'armée, a fait son entrée dans la petite ville de Tréguier, acclamé par une foule énorme de républicains.

La cérémonie fut très belle malgré la pluie qui n'a cessé de tomber.

Devant le monument, des discours d'une rare éloquence ont été prononcés, tous faisant l'éloge de Renan, par MM. Guieysse, député du Morbihan, Guillermin, maire de Tréguier, Chaumié, ministre de l'Instruction publique, Berthelot, l'éminent savant, Anatole France, membre de l'Académie française, et Psichari, gendre de Renan, au nom de la famille de l'illustre auteur de la « Vie de Jésus ».

Après la cérémonie, des décorations ont été remises à diverses personnalités qui ont pris une part active à l'inauguration du monument.

Puis, toujours au milieu d'une foule enthousiaste et républicaine, M. Combes s'est rendu au banquet organisé par la municipalité de Tréguier.

Plus de 3.000 convives y assistaient. Au dessert, MM. Robert, préfet du Nord, le vicomte de Kerguézec, conseiller général, Francis de Pressensé, portent des toasts à la République, au président du Conseil, au gouvernement.

M. Combes à son tour prend la parole et prononce un important discours politique.

Il exprime sa satisfaction de se trouver au milieu d'un aussi grand nombre de républicains convaincus dans cette Bretagne que la réaction présente comme la forteresse du cléricisme, et comme son fief, parce qu'elle la tient toujours dans l'ignorance et la superstition.

Cependant la Bretagne a fait parfois violence contre ses maîtres, prêtres et nobles ; la Bretagne se réveille : récemment elle a élu député un sincère républicain, M. Baudet. Il l'en félicite et s'en réjouit.

M. Combes parle des attaques sans nombre que la réaction dirige contre le gouvernement ; mais celui-ci ne les craint pas, il sait qu'il a avec lui la majorité du pays et la confiance de la Chambre, qui ne l'abandonnera pas dans la lutte contre les congrégations :

« On se plaint que nous avons fermé des établissements congréganistes, mais ces établissements s'étaient fondés contrairement aux lois existantes. C'est la loi à la main que nous les avons fermés. Ils donnaient à une portion de la jeunesse un enseignement détestable ; ils lui inculquaient le mépris de notre société, la haine de nos institutions. (Applaudissements répétés).

« Nous aurions manqué au premier et au plus essentiel de nos devoirs en tolérant plus longtemps l'existence de ces foyers d'insurrection morale contre la République. (Nouveaux applaudissements). Loin que le moindre arbitraire se soit glissé dans les décisions que nous avons rendues à cet effet, nous avons observé scrupuleusement

toutes les formalités prescrites par la loi. Nous avons poussé si loin en cette circonstance le culte de la légalité, que nous avons renoncé de notre propre mouvement au droit qui nous appartient sans conteste d'opérer directement par nous-même la fermeture des établissements. C'est aux tribunaux que nous avons remis cette tâche.

« La réaction représente le gouvernement comme un ramassis de sectaires, qui veut l'abolition de toutes les doctrines.

« Si l'on est sectaire parce qu'on est libre penseur, nous nous glorifions volontiers de cette appellation. L'homme éminent dont nous inaugurons la statue fut un sectaire illustre entre tous, et cet illustre sectaire a pu être loué tout à l'heure sans scandaliser les bonnes âmes, par un autre sectaire, membre du cabinet avec une indépendance d'esprit, une distinction et un éclat que vous avez justement applaudi. (Applaudissements et rires). Comme libres penseurs, nous refusons de nous courber sous un enseignement quelconque, de nous soumettre à un symbole, d'abriter derrière une croyance les doutes de notre raison, (Longs applaudissements). Mais nous n'affichons nullement la prétention d'imposer à autrui notre règle de conduite et notre méthode de raisonnement ; à la différence du prêtre catholique qui ne monte en chaire que pour jeter l'anathème à ceux qui pensent autrement que lui, nous n'ouvrons la bouche que pour réclamer en faveur de tout le monde la libre recherche et le libre examen. Ce n'est pas à la religion que nous nous attaquons, c'est à ses ministres qui veulent en faire un instrument de domination. La religion en tant que sentiment intime du cœur de l'homme, échappe à notre prise comme les autres sentiments.

En tant que système de croyances, elle a droit à la liberté qu'aucun de nous ne songe à lui dénier. Son domaine est la conscience. Nous serions les premiers à le défendre si par un acte législatif ou par une mesure administrative, qui que ce fut, tentait de s'y introduire de force ou de s'y comporter en maître. Tout ce que nous demandons à la religion parce que nous avons le droit de le lui demander, c'est de s'enfermer dans ses temples, de se limiter à l'instruction de ses fidèles et de se garder de toute immixtion dans le domaine civil et politique. »

M. Combes parle de l'œuvre du gouvernement actuel : la loi de deux ans qui rapprochera de plus en plus l'armée de la nation.

Il fait ressortir l'état des finances qui est excellent, quoiqu'en disent nos ennemis, qui ont tout fait pour ruiner le crédit de la France.

M. Combes affirme à nouveau sa ferme intention de combattre le cléricisme qui est un danger social ; il fera appliquer les lois sur les congrégations et pour cela, il sait qu'il peut compter sur le concours des groupes républicains de la Chambre.

Enfin, il montre l'état actuel de la France et de la République tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

« A l'Extérieur, la République n'a cessé de recueillir les plus précieux témoignages d'estime et de sympathie ; il n'est pas un gouvernement qui ne se sente prévenu en sa faveur par la franchise et la rectitude de sa politique ; il n'est pas une nation qui n'ait les yeux tournés vers elle comme la grande initiateur des idées de paix, de liberté et de progrès.

« Jamais la France n'a tenu une place plus

considérable dans le concert des peuples ; la réaction monarchique qui s'est amusée pendant des années à nous prédire que la forme républicaine éloignerait de nous les monarchies de l'Europe s'est lassée enfin de reproduire inutilement ses avertissements enfantins ; elle borne maintenant ses vœux à souhaiter que le nouveau pape, mis en garde contre un gouvernement de libres penseurs par les jugements lapidaires d'un cardinal Mathieu et par les menaces bruyantes d'un évêque Turinaz, s'abstienne d'offrir à la République ses bénédictions. »

Qu'on ne s'attache donc pas aux critiques intéressées des cléricaux, qu'on les laisse dire ; à leurs injures on ne doit répondre que par des haussements d'épaules.

Et M. Combes termine en affirmant la force de la République et de la France, et lève son verre à la Bretagne en ces termes :

« Républicains bretons, je bois à la Bretagne, à la patrie de Renan, à cette vieille terre de braves et de forts qui garda son indépendance vis-à-vis de la Rome antique, qui la perdit vis-à-vis de la Rome moderne, sous la pression combinée de son clergé et de sa noblesse, mais qui maintenant se met en ligne d'un bout à l'autre, avec ses bleus, pour la reconquérir à jamais sous l'égide de la République. »

Salves d'applaudissements.

La salle entière se lève pour acclamer le président du Conseil aux cris de : « Vive Combes ! Vive la République ! »

## INFORMATIONS

### Interpellation nationaliste

On annonce pour la rentrée une interpellation qui ne manquera pas de piquant. Le 39<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Rouen, revenait du camp de Mailly, où il avait été envoyé à la suite d'une épidémie de fièvre typhoïde. Or, il arriva qu'à Chars (Seine-et-Oise), où le régiment était cantonné ces jours derniers, le colonel et le drapeau furent logés chez un habitant, fort honorable d'ailleurs, mais qui a le tort d'être de nationalité espagnole. Là-dessus, gros scandale dans la localité. Le drapeau français chez un étranger ! M. Roger-Ballu, député, aurait annoncé son intention d'interpeller le ministre de la guerre à ce sujet.

### M. Pelletan à Albi

M. Pelletan, ministre de la Marine, devant se rendre dans le Tarn, pour présider l'inauguration du monument élevé, à Graulhet, à la mémoire du vice-amiral Jaurès, a officiellement accepté de s'arrêter à Albi le samedi 26 courant, et de présider le banquet populaire qui sera donné au lycée, en l'honneur de l'enseignement laïque.

### Le roi d'Italie à Paris

On annonce officiellement que le roi et la reine d'Italie se rendront à Paris le 14 octobre. Les souverains seront accompagnés par M. Morin, ministre des affaires étrangères. Ils resteront à Paris jusqu'au 18 octobre.

### Fêtes de Vercingétorix

Le 11 octobre, de grandes fêtes auront lieu à Clermont-Ferrand, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à Vercingétorix.

Ces fêtes seront présidées par M. Combes, président du Conseil, M. le général André,

ministre de la guerre et M. Mougeot, ministre de l'agriculture.

Un grand banquet populaire de 2.500 couverts à 3 francs sera offert aux ministres. M. Combes prononcera un grand discours politique.

**Dans le Sud-Oranais**

On vient seulement de recevoir des détails sur l'affaire d'El-Moungar.

Un convoi militaire de 1.000 chameaux, auquel s'étaient joints des convois libres comprenant environ 400 chameaux, était parti le 28 août de Djenan-El-Dar pour Taghit et Beni-Abbès. Il était escorté par deux compagnies de tirailleurs, une demi-compagnie montée de la légion et un demi-escadron de spahis, en tout 500 fusils, sous le commandement du commandant Bichemin, du 3<sup>e</sup> tirailleurs.

D'autre part, la colonne mobile envoyée dernièrement pour renforcer Taghit avait détaché de ce dernier poste une compagnie montée et un demi-escadron de spahis, qui vinrent à la rencontre du convoi et l'atteignirent le 31 août à El-Morra.

Par suite du faible débit des puits situés sur la route de la Zousfana, le commandant crut devoir échelonner le convoi à partir d'El-Morra en trois fractions se suivant à une demi-journée d'intervalle : 1<sup>o</sup> le détachement venu de Taghit (capitaine Bonnelet) ; 2<sup>o</sup> une demi-compagnie montée du 2<sup>e</sup> étranger et un demi peloton de spahis (capitaine Vauhez) ; 3<sup>o</sup> deux compagnies de tirailleurs, un peloton et demi de spahis (commandant Bichemin).

Le premier groupe partit d'El-Morra le 1<sup>er</sup> septembre et arriva sans encombre le 2 au matin à Taghit. Le deuxième partit d'El-Morra le 2 au matin pour atteindre Taghit le soir. Il faisait halte à 9 heures du matin, à 35 kilomètres environ de Taghit, quand il fut surpris par un parti marocain débouchant des dunes à l'est de la vallée. On sait comment, après avoir perdu la moitié de son effectif, dès les premières décharges, le reste de la demi-compagnie, commandée par le fourrier Tisserant, tint tête à l'ennemi pendant huit heures, jusqu'au moment où le capitaine Susbielle, arrivant de Taghit avec un escadron de spahis, une demi-compagnie montée et les cavaliers du makhzen, les dégaa.

**Les affaires de Macédoine**

MM. Constans, ambassadeur de France, et Zinoviev, ambassadeur de Russie, viennent de recevoir deux lettres identiques émanant des Comités macédoniens et contenant des menaces d'attentat contre les deux ambassades.

Les Comitadjis ajoutent que, tant que la France et la Russie ne prendront pas de mesures efficaces contre la Turquie, en faveur de la Macédoine, ils feront sauter à la dynamite tous les établissements français et russes à Constantinople.

Les deux ambassadeurs ont transmis ces lettres à Tewfik-pacha, ministre des affaires étrangères, qui a pris les mesures nécessaires.

Les mêmes menaces ont été adressées à la Compagnie du tunnel de Péra à Galata. La situation est critique.

**Une circulaire bulgare aux puissances**

On annonce que le gouvernement bulgare prépare une Note circulaire destinée à être remise aujourd'hui ou demain aux représentants des grandes puissances à Sophia, afin d'attirer l'attention des cabinets européens sur l'extermination systématique de la population bulgare en Macédoine, et sur la concentration de troupes considérables le long de la frontière bulgare, concentration qui laisserait supposer de la part de la Turquie des intentions agressives contre la principauté.

Le gouvernement princier demanderait aux grandes puissances signataires du traité de Berlin de vouloir bien intervenir sans retard auprès de la Porte, pour faire cesser cette extermination systématique de l'élément bulgare, et suspendre la concentration menaçante des troupes ottomanes qui n'est pas justifiée. Faute de quoi, il déclarerait qu'il se verrait, à son corps défendant, dans l'obligation de prendre à son tour les mesures correspondantes nécessaires pour mettre la principauté en état de faire face à toute éventualité et de parer à une surprise.

**Une épidémie nouvelle**

Dans la grande île de Cuba s'est déclaré

depuis quelques temps, une épidémie d'un genre nouveau, inconnue jusqu'ici des médecins du pays. Cette maladie qui rappelle la peste par certains symptômes, paraît, d'ailleurs, absolument incurable. Elle réunit les pires symptômes de la fièvre jaune, de la fièvre noire, du typhus, et ses manifestations sont encore plus affreuses que celles de la peste bubonique. La mort survient en quelques heures, et l'agonie est épouvantable. Jusqu'ici, l'emploi de la quinine, administrée à haute dose et dès l'apparition des premiers symptômes, a seul donné quelques résultats.

**CHRONIQUE LOCALE**

**LEURS INSINUATIONS**

Dans notre dernier numéro nous signalions à nos lecteurs le soin qu'apportent dans le choix de leurs entrefilets pouvant déconsidérer la République et les républicains, nos confrères cléricaux, notamment le *Quercinois*.

C'était samedi dernier au sujet du distingué sénateur, M. Delpech, qui par une lettre catégorique — que nos confrères se sont bien gardés de reproduire — a mis fin à cette méchante histoire qui représentait notre ami comme un... grand favorisé.

Aujourd'hui c'est mieux. Récemment les journaux publiaient des informations relatives aux cas de peste qui avaient été constatés à Marseille, parmi le personnel d'une fabrique de cartonnerie :

Nos confrères annonçaient que la terrible maladie avait fait plusieurs victimes, mais, ajoutaient les cléricaux, « pour soigner les pestiférés on a fait appel aux infirmières laïques ; or, toutes ont refusé de « marcher ».

Du reste, voici ce que le *Quercinois* de samedi imprime :

M. Dautresme, secrétaire général, et la municipalité s'adressèrent en cette grave circonstance au personnel laïque des hôpitaux pour demander des infirmiers et des infirmières de bonne volonté. Ils se heurtèrent à un refus général ; personne ne voulut « marcher ».

Alors M. Dautresme qui insultait les religieux à la dernière distribution des prix, fut contraint de s'adresser à ces mêmes religieux pour qui il n'avait pas assez de sarcasme hier encore, et naturellement, les Filles de la charité des Augustines ne se firent pas prier pour affronter la mort.

Une pareille calomnie ne pouvait pas ne pas être relevée. Les infirmières laïques ont protesté contre les lâches accusations dont elles étaient victimes de la part des cléricaux, et dans son numéro de dimanche, notre confrère l'*Action* publie l'entrefilet suivant :

**Les infirmières laïques à Marseille**

Une interpellation de M. de Ramel. — A l'hôpital Salvator. — Odieuse calomnie.

Il est entendu, dans l'esprit des cléricaux, que seules, les religieuses — voyez les sœurs de l'hôpital de Toulon — sont capables du dévouement le plus désintéressé.

M. de Ramel, député du Gard, a cru pouvoir le constater à l'occasion de l'épidémie qui sévit actuellement à Marseille. Il vient d'informer M. Combes qu'il interpellera dès la rentrée sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer les services hospitaliers dans les cas de contagion ou d'épidémie.

On avait raconté à M. de Ramel — et il ne demandait qu'à le croire — que les infirmières avaient refusé de soigner les pestiférés. La calomnie n'était pas non seulement gratuite, elle était encore odieuse.

On n'a jamais fait appel aux infirmières laïques parcequ'on ne pouvait pas y faire appel.

En effet, les pestiférés ont été transportés à l'hôpital Salvator. Or, le legs a imposé le personnel religieux pour soigner les malades.

M. Chanot, maire nationaliste de Marseille, lui-même, quel que fut son désir de jouer un mauvais tour aux laïques, n'avait pas le droit de solliciter leurs concours : il se serait heurté aux volontés testamentaires du défunt. Il ne l'a donc pas fait.

Est-il besoin de dire que ce n'est jamais

en vain qu'on a fait appel au dévouement des laïques ?

Les exemples donnés pendant les épidémies cholériques de 1884 et de 1885 sont là pour le faire constater.

Le *Quercinois* et ses confrères daigneront-ils rectifier ?

**M. PELLETAN A CAHORS**

**LE BANQUET MUNICIPAL**

Les souscriptions pour le banquet du 20 septembre 1903 seront reçues au secrétariat de la Mairie de Cahors jusqu'au jeudi 17 courant inclusivement.

**Cercle Républicain**

Hier soir à 9 heures, les membres de la commission du Cercle républicain se sont réunis pour arrêter les détails de la réception de M. Pelletan.

**Convocation**

Dimanche prochain 20 courant à 11 h. du matin, M. Camille Pelletan, ministre de la marine, recevra à la préfecture les autorités civiles et militaires.

M. l'inspecteur d'Académie présentera à M. le ministre les instituteurs et les institutrices qui pourront se rendre à Cahors.

On se réunira à la préfecture à 10 h. 3/4 très précises.

**Service télégraphique**

A l'occasion du voyage de M. Pelletan à Cahors, le service télégraphique sera ouvert dimanche exceptionnellement jusqu'à minuit.

**Cercle de la Jeunesse républicaine laïque**

Les membres du Cercle de la Jeunesse républicaine laïque se réuniront ce soir, à 8 h. 1/2 au siège du Cercle.

**Groupe « Travail »**

Les membres du groupe d'études sociales « Travail » sont invités à assister à la séance qui aura lieu demain soir mercredi 16 septembre à 8 heures et demie au siège du groupe.

**Aux Syndicats**

Les membres de bureaux des divers syndicats ouvriers de Cahors, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu vendredi 19 septembre, à 8 h. 1/2 du soir.

Lieu de la réunion : Ancienne Manutention. Léon MARMIESSE.

**Découverte d'un cercueil**

Ce matin, des ouvriers occupés à des travaux de terrassement dans l'ancien immeuble des Petit-Carmes, ont mis à découvert un cercueil.

Ce cercueil était en bois mais recouvert de plomb : il contenait le corps parfaitement conservé d'un homme qui d'après l'inscription était chevalier de la Légion d'honneur.

**Jugement préparatoire d'absence**

L'*Officiel* de ce jour publie la liste des jugements préparatoires d'absence, rendus par divers tribunaux.

Par jugement du 11 août 1903, le tribunal de première instance de Cahors, a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence de Belvezet (Baptiste), charron, ayant eu son dernier domicile à Limogne, disparu depuis environ 15 ans.

**Jugement définitif d'absence**

Par jugement, en date du 4 août 1903, le tribunal de première instance de Gourdon, a déclaré l'absence de Lagarrigue (Emile, dit Jules), cultivateur, né le 28 novembre 1850, à Lavercault où il a eu son dernier domicile.

**Foire**

La foire du 12 septembre a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos ; attelages, de 450 à 700 fr.

Porcelets. — Porcelets, de 20 à 40 fr. la paire, selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 0 fr. 75 à

0 fr. 80 le kilo ; agneaux, 0 fr. 85 le kilobrebis pour l'élevage, de 28 à 35 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente 80 hectolitres ; vendus, 65 ; prix moyen, 14 fr. 50 l'hecto.

Maïs en vente, 40 hectolitres ; vendus, 35 ; prix moyen, 12 fr. 50 l'hectolitre.

Pommés de terre, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le demi-kilo ; poulets, de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le demi kilo ; lapins privés, 0,40 le demi-kilo ; œufs, 0 fr. 80 la douzaine ; lièvres, 1 fr. le demi-kilo ; perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce.

**Arrondissement de Cahors**

**COURS. — Épidémies.** — La semaine dernière, dans notre commune, s'est produit un cas de fièvre typhoïde.

En outre, un bœuf a été atteint de la fièvre aphteuse.

Toutes précautions sont prises pour enrayer ces terribles épidémies.

La vigne, qui jusqu'ici avait laissé espérer une bonne récolte, subit un certain arrêt dans la maturité ; il est à craindre que la qualité et la quantité laissent à désirer.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Mise en liberté.** — M. Adrien Sirvain, camionneur, qui avait été mis en état d'arrestation à la suite de l'incendie du 4 septembre, vient d'être mis en liberté.

— **Les Congrégations.** — M. de Andréis procureur de la République, accompagné de M. Bodin, juge d'instruction, et de M. Bons, commis-greffier, est allé samedi à Gorses, à l'effet de procéder à une perquisition dans l'établissement congréganiste de cette commune, dont le personnel ne s'est pas conformé à la notification qui lui a été faite en vertu de la loi sur les associations.

— **Cheval emballé.** — Samedi, vers dix heures du matin, un cheval attelé à une voiture, appartenant à Marie Caussanel, épouse Lafon, d'Espédaillac, effrayé par le sifflet d'une locomotive, s'est subitement emballé dans la cour de la gare. Après avoir parcouru avec une grande vitesse l'avenue Gambetta, les gardes champêtres Pingué et Cavarroc essayèrent mais en vain de l'arrêter sur le pont de Griffol. Ce n'est que sur la place aux Herbes que l'animal fut maîtrisé par un artiste du Théâtre Moderne. Les dégâts sont purement matériels.

— **Les frères de Saint-Gabriel.** — Le tribunal de Figeac, dans une de ses dernières audiences avait, jugeant en référé, décidé qu'il n'y avait pas lieu d'apposer les scellés sur l'immeuble des Mirepoises, précédemment occupé par les frères de Saint-Gabriel, et qu'il devait être procédé à un inventaire des meubles et immeubles, admettant comme partie intervenante Mlle Latapie, qui se déclare propriétaire de l'établissement. Nous apprenons que M. Lecouturier, liquidateur judiciaire de la congrégation dissoute des frères de Saint-Gabriel, vient de faire appel de cette décision devant la cour d'appel d'Agen.

**Collège.** — Les deux cycles d'études et les diverses divisions prévues par les nouveaux programmes d'enseignement secondaire, sont complètement organisés au collège de Figeac : préparation aux divers baccalauréats, divisions spéciales et ateliers pour l'enseignement professionnel, préparation aux écoles d'arts et métiers, brevets, Ecole normale, postes, contributions.

Résultats de l'année scolaire 1902-1903 : 25 élèves des classes supérieures ont, dans le courant de l'année, pris part aux examens du baccalauréat.

Philosophie, 6 admissibles, 4 reçus ; mathématiques élémentaires, 3 reçus, dont 2 avec mention ; rhétorique, 8 admissibles, 7 reçus, dont deux avec mention ; deuxième moderne, 3 admissibles, 2 reçus, dont un avec mention.

Rentrée des classes lundi matin 5 octobre. Une classe enfantine dirigée par une dame reçoit les jeunes enfants avant leur entrée dans la division primaire.

**Fête de quartier.** — Les fêtes organisées par le quartier des Tours, de l'Estang, du faubourg et de la rue du Pin, sont fixées définitivement au dimanche 27 septembre. Ces fêtes sont placées sous le patronage des conseillers municipaux de ces quartiers.

**SAINT-CÉRÉ. — Conseil municipal.** — Les membres du conseil municipal se sont réunis, samedi soir, en session extraordinaire.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil renouvelle la délibération prise le 17 février 1903, en vue de l'élargissement de la route nationale numéro 140 : il rappelle qu'il a déjà offert une somme de 1.000 francs pour sa cote-part des dépenses.

Le conseil signale à l'administration des ponts et chaussées le mauvais état des trottoirs bordant la route nationale, pour qu'elle oblige les propriétaires à les réparer, ceux-ci étant un réel danger pour la marche des piétons.

Au sujet de la demande formulée par les propriétaires riverains du chemin appartenant à la commune et conduisant directement au cimetière, de faire des ouvertures pénétrant par cette avenue dans leurs jardins, il émet également le désir de murer l'ancienne porte et de la mettre au niveau du mur de clôture.

Etablissement d'un règlement sanitaire. Lecture est donnée du projet élaboré à la suite de la loi du 15 février 1902 par le comité consultatif d'hygiène de France

**CAPDENAC-LE-HAUT. — Escrocs.** — Nous avons déjà relaté le truc employé par des escroqueurs de profession au sujet de la vente d'un cheval, le jour de la foire du 4 septembre. Nous apprenons que les deux compères qui mirent si adroitement dans le sac le naïf employé de la compagnie, se rejoignirent à Capdenac-Gare, en face de l'école communale, et, en voiture attelée d'un pur sang, s'empresèrent de dévaler sur la route de Villefranche. Leur signalement a pu être donné. Il serait à désirer qu'ils fussent pincés parce qu'ils exécutent trop fréquemment ce genre d'opération.

**SOUSCEYRAC. — Probité.** — Le jour de la foire, M. E. Cassan, facteur à Souceyrac, a trouvé sur la route un billet de 100 fr. Il s'est empressé d'aller faire la déclaration de sa trouvaille chez M. le Maire. Quelques instants après, le propriétaire se présentait à la mairie pour réclamer le billet en question. Nos félicitations.

**SAINTE-COLOMBE. — Incendie.** — Pendant que des ouvriers étaient occupés sur l'aire de M. Grillié, propriétaire à Sainte-Colombe, le feu, occasionné sans doute par une étincelle vomie par la machine, prit au pailler. Toutes les mesures de sauvetage furent rendues inutiles par la violence du vent qui activait le foyer. Il n'y a heureusement pas eu d'accidents de personnes.

**LATRONQUIÈRE. — Foire.** — Notre foire a été très belle quoique contrariée par celle tenue à Labastide la veille.

Le foirail des bestiaux ainsi que celui des porcs et brebis étaient abondamment pourvus et il s'est traité beaucoup d'affaires dans chaque espèce.

Voici les principaux cours pratiqués :  
Bœufs, de 600 à 700 fr. la paire ; taureaux, de 500 à 600 fr. la paire ; vaches de 500 à 600 fr. la paire ; porcs gras, 90 fr. les 100 kilos ; porcs à engraisser, de 50 à 70 fr. pièce ; porcelets de deux mois de 15 à 20 fr. pièce ; brebis et moutons de 10 à 25 fr. pièce en moyenne ; veaux pour la boucherie, 80 et 85 c. le kilo ; ceux d'élevage, mêmes prix.

Oufs, 70 c. la douzaine ; jeunes poulets 1 fr. 20 le kilo ; lièvres de 1,60 à 2 fr. le kilo ; perdreaux, de 1,25 à 1 fr. 50 pièce.  
De nombreux marchands étalagistes s'étaient donné rendez-vous dans notre localité.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Bibliothèque pédagogique.** — Le personnel enseignant de l'arrondissement de Gourdon apprendra avec plaisir que sur les instances de M. Auricoste, instituteur à Gourdon, secrétaire-bibliothécaire de la bibliothèque circulante d'arrondissement récemment fondée, grâce à l'initiative de M. Viladiou, inspecteur primaire à Gourdon, l'excellent et sympathique docteur Cabanès, de Paris, en ce moment en villégiature à Gourdon, vient de faire don d'une vingtaine d'ouvrages à cette bibliothèque. Il a promis de continuer à lui faire quelques envois.

**M. Pelletan à Gourdon.** — Dans sa séance de dimanche soir, le conseil municipal de Gourdon, après avoir réglé certains points de détail de la réception de M. le Ministre de la marine, a voté à l'unanimité la somme de 1.000 francs pour parer aux frais de ladite réception.

**Incendie.** — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange appartenant au nommé Pierre-Martin Couderc, propriétaire à Cuzance canton de Martel.

Les pertes, évaluées à 1.200 fr., sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.  
**Service des prisons.** — M. Jean Bec, gardien-chef de la prison, est nommé en la même qualité à Partenay (Deux Sèvres).

**MARTEL. — Comité républicain.** — Le Comité républicain cantonal de Martel, composé des délégués des comités communaux du canton, dans sa séance du 12 septembre 1903, après avoir pris connaissance d'une polémique engagée dans plusieurs journaux à propos de l'attitude du directeur de l'école supérieure de Martel, prie l'Administration :

- 1° d'exercer une surveillance et au besoin une enquête sur l'attitude du dit directeur ;
- 2° de prendre toutes les mesures nécessaires de nature à empêcher l'ouverture dans un local ayant appartenu depuis peu à la communauté des sœurs du Calvaire de Gramat, d'un établissement libre, comprenant pensionnat et école enfantine.

Lequel établissement doit être dirigé par une ancienne congréganiste précédemment institutrice à Cressensac. *Le Comité.*

**Suicide.** — Ces jours derniers, le nommé Marc Marty, âgé de 76 ans, cultivateur à Martel, s'est suicidé en se pendant à une poutre de sa grange.

Lorsqu'on a découvert le corps, suspendu dans l'espace, on s'est empressé de couper la corde, mais il était trop tard, l'asphyxie était complète.

On ignore les causes qui ont poussé ce malheureux à se donner volontairement la mort.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Martel.

**LABASTIDE-MURAT. — Foire.** — Notre foire, favorisée par une belle journée, a été très importante et nombreux étaient les étrangers et les marchands étalagistes qui s'y étaient donné rendez-vous ; il est vrai de dire que cette foire est très ancienne et très renommée.

Un nombre considérable de bêtes à cornes porcs et brebis, avait été amené sur le foirail et il y a eu de bonnes et nombreuses transactions dans chaque catégorie. Les cours se maintiennent avantageusement et les cultivateurs n'ont qu'à souhaiter le maintien de ces cours.

Le cours moyen d'une paire de vaches était de 500 à 600 fr. ; celui des porcs, de 50 à 70 francs pièce, selon qualité et grosseur ; celui des brebis et moutons, environ 20 fr. pièce.

Bonne journée pour le commerce local

**GRAMAT. — Foire** du 10 septembre. — Cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 600 à 750 fr. la paire ; bœufs gras, 35 à 38 fr. le quintal ; veaux, 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le kilo ; moutons, 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilo.  
Porcelets, 20 à 30 fr. la pièce.  
Blé, 10 fr. 50 à 12 fr. les 80 litres ; avoine 4 fr. 50 à 5 fr. 50 les 80 litres ; pommes de terre, 3 fr. 25 à 3 fr. 75 l'hectolitre.  
Volailles 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la livre ; pigeons, de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 la paire ; œufs, 0 fr. 75 la douzaine.

**BULLETTIN FINANCIER**

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, nos rentes sont encore hésitantes. Quant aux autres fonds d'Etat, ils ont eu à supporter encore quelques réalisations.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 97,27 sans changement.

Les affaires ont été plus suivies sur les établissements de crédit ; le Comptoir National d'Escompte s'est négocié à 587 ; le Crédit Foncier, à 675 ; le Crédit Lyonnais à 1124 et la Société Générale à 626.

Nos chemins clôturent : Le Lyon à 1410 ; le Midi à 1150 ; le Nord à 1215.

Le Suez s'est échangé à 3927.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure clôtura à 91,37 ; l'Italien à 102,30 ; le Portugais à 31,15.

Le Russe 3 0/0 1891 reprend à 86.

Le Turc D finit à 31,35 ; la Banque Ottomane à 579.

Au Comptant, les obligations 5 0/0 des chemins de fer Victoria Minas sont fermes à 384

**LA PHLEBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le facon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**Monsieur BOURGET**  
**MÉCANICIEN-DENTISTE**

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même  
9, rue du Lycée.

Ancien cabinet dentaire  
**HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA  
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

**A. WILCKEN**  
**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
**DIPLÔMÉ**

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA

**COMMERCE DE BOIS**  
**FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS**

**FILLIOL, à Tulle**

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre,	2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d°
d° d° 25,	1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d°
d° d° 25,	1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d°
d° d° 25,	1 fr. 75 d°

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup> sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2<sup>m</sup>20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING  
(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard Derosne)

TROISIÈME PARTIE  
**LE BEAU SPAHIS**

IV  
*L'œuvre d'une nuit sombre*

L'obscurité succédait au crépuscule. Dix heures arrivèrent, les étoiles brillèrent, mais il n'y avait pas de lune. Le capitaine O'Donnell s'était assis à sa fenêtre pour fumer. Pour lui, l'opération à laquelle il allait se livrer était un simple devoir qu'il devait accomplir pour sauver son ami. C'était le moyen d'acquiescer à la dernière preuve dont il avait besoin pour établir la découverte qu'il avait faite. Il ne devait, du reste, en résulter aucun mal : le cercueil serait ouvert et replacé exactement comme il aurait été trouvé ; puis la fosse serait recouverte. Alors mademoiselle Herncastle devrait tout entendre, elle serait obligée de tout avouer à l'homme dont elle s'était fait aimer, ou bien lui, Edmond, s'en chargerait.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

A dix heures et demie, les lumières de l'hôtel étaient déjà éteintes et les portes en étaient fermées pour la nuit ; les hôtes étaient peu nombreux et le plus grand nombre de ceux qui s'y trouvaient se retiraient de très bonne heure. A onze heures, on ne voyait plus de clarté nulle part. O'Donnell était toujours à sa fenêtre, où il contemplait, en fumant et en attendant l'heure fixée, le faible scintillement des étoiles. A onze heures et demie, il vit le pontuel Lanty traverser à grands pas la cour de l'hôtel et disparaître dans l'ombre des larix. Le moment était arrivé. Il ôta ses bottes et, les prenant à la main, il sortit de sa chambre, descendit les escaliers, et sortit par la porte que Lanty avait ouverte sans bruit. On ne voyait personne nulle part, la ville entière semblait plongée dans le silence et l'obscurité. Il s'assit sur un banc, remit ses bottes, et se dirigea vers le lieu du rendez-vous.

Lanty était à son poste, droit comme un pieu, silencieux comme une tombe, et laissant entre lui et son compagnon un large intervalle. Jeggins, qui portait un sac sur ses épaules contenant une pelle, un pic et des outils pour ouvrir le cercueil, dit en voyant approcher O'Donnell :

— Nous sommes là, capitaine, il est temps et il n'y a pas une minute à perdre. Montrez-nous le chemin ; nous vous suivrons et nous nous mettrons immédiatement à la besogne.

Le capitaine ouvrit la marche, en ayant soin de se tenir à l'ombre des haies et des arbres qui bordaient le chemin : du reste, il n'était pas sans éprouver un sentiment pénible, en

dépit de la certitude d'accomplir un devoir, en pensant à la besogne clandestine et lâche en quelque sorte, à laquelle il allait se livrer. Ils rencontrèrent un piéton attardé et la carriole d'un médecin... pas autre chose... et les arbres mêmes les empêchèrent d'être vus. Ils marchaient si rapidement qu'ils arrivèrent au cimetière avant que le carillon de Castleford ne sonnât minuit. Au moment où frappait le premier coup de l'heure sinistre, Lanty se signa dévotement et jeta un regard d'effroi sur les tombes blanches, qui jetaient un lugubre éclat.

O'Donnell s'avança d'un pas assuré entre les rangées de tombes et suivit ces sentiers solitaires jusqu'au pied de l'arbre isolé sous lequel se trouvait le tombeau de Catherine Dangerfield. Ses lèvres étaient serrées, ses yeux graves, il avait hâte de savoir la vérité, quelle qu'elle fût.

— Voilà la tombe, dit-il d'une voix brève. A l'ouvrage... je me charge de faire le guet.

Le résurrectionniste ouvrit le sac, en tira ses outils, remit une bêche entre les mains hésitantes de Lanty et se mit à la besogne avec une rapidité et une adresse indiquant qu'il connaissait bien son métier. Les deux hommes travaillèrent avec ardeur jusqu'à ce que la sueur tombât à grosses gouttes de leur figure. O'Donnell avait apporté une bouteille de brandy et leur en donna de copieuses rasades qui ranimèrent le courage prêt à faiblir de Lanty. On n'entendait pas d'autre bruit que celui de la terre remuée par la bêche et l'on ne voyait nulle part ni vivant ni mort.

O'Donnell s'était mis à la besogne avec eux... il n'y avait pas besoin de faire le guet... et enfin on aperçut, à la faible lueur des étoiles, la bière au fond du trou qui venait d'être creusé.

Les travailleurs jetèrent de côté leurs outils, s'essuyèrent le visage, et poussèrent un grand soupir de soulagement. Ensuite le résurrectionniste et Lanty soulevèrent la bière à eux deux, non sans de grands efforts, car la terre humide qui y était adhérente en augmentait le poids, et ils la placèrent aux pieds de O'Donnell.

— Enfu !... fit-il en poussant un long soupir, tandis que ses yeux étincelaient d'impatience. Ouvrez-là, ajouta-t-il en composant sa voix.

Jeggins, tirant son tourne-vis, se remit à l'œuvre. Il enleva les vis une à une ; la dernière resta dans la main de Jeggins, et il n'y avait plus autre chose à faire qu'à soulever le couvercle pour avoir sous les yeux les restes décomposés de Catherine Dangerfield, ou...

Le capitaine ayant fait un signe, Jeggins souleva le couvercle et tous les trois se penchèrent pour regarder. Ils poussèrent une exclamation simultanée, en se penchant de nouveau pour bien se prémunir contre toute erreur. La lune qui venait de se lever, après avoir lutté contre les vapeurs du matin, brilla tout à coup de son éclat et vint éclairer pour un moment l'objet sinistre qui se trouvait sous leurs yeux. Ils virent ce qu'Edmond O'Donnell s'était attendu à voir... un cercueil vide.

(A suivre.)

# La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

VI

Vol et viol

« Et c'est de Buenos-Ayres que, chaque quinze jours, Jacques Maldroit, à la tête d'une importante fabrique de quincaillerie, m'annonçait la marche croissante de sa fortune, me demandait des nouvelles de la petite Mariette qu'un acte, parfaitement en règle, faisait sa légataire universelle.

« Et voilà !

« Jacques n'a plus aucun parent ; à Ambert, on n'a conservé qu'un vague souvenir de son nom.

« Sa famille, c'est toi, toi qu'il a vu naître, toi dont il connaît toute la vie et tout le dévouement pour son père.

« J'ai pleine confiance en lui et mon cœur me dit que mes espérances ne seront pas déçues.

« Si même tu n'oses affronter les dures épreuves de l'existence nouvelle qui commencent pour toi, si tu as peur de succomber dans

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

la lutte, si la pauvreté t'épouvante, pars pour Buenos-Ayres.

« Tu y trouveras un cœur généreux et sincère, j'ajoute même que tu y trouveras un nouveau père.

« Tu vas penser que ton enfant de père est fou, qu'il a perdu la raison et qu'il fait des rêves impossibles.

« Et pourtant c'est l'exacte vérité.

« Attends ! Le temps est un grand médecin.

» En te parlant ainsi, j'ai mon idée et je sais que tu m'aimes trop pour ne pas la respecter ou pour la croire déraisonnable.

« Puissent ces quelques lignes apporter un mince adoucissement au malheur dont ma mort — la mort d'un vieux, après tout ! — vient de t'accabler !

« Puissent enfin se réaliser les projets que ma pauvre tête s'est plu à forger pour ton bonheur dont j'aurais voulu pouvoir contempler le plein épanouissement.

« Sois bénie, sois heureuse, enfant adorée, sur qui je veillerai constamment, malgré la tombe qui nous sépare.

« Adieu à tout jamais !

« Je t'aime et je t'embrasse :

« Ton père : André BARTORIAS. »

Francisca, rêveuse plia la lettre.

Mais au lieu de la remettre à sa place, elle la glissa dans son corsage, en murmurant :

— J'en prendrais copie. Qui sait ? Elle pourra me servir un jour.

Puis, ce viol accompli, elle monta dans sa chambre, tandis que, en bas, Mariette entra à l'instant même.

— Il n'était que temps, fit Francisca.

Et elle se mit à la besogne, c'est-à-dire à recopier la lettre qu'elle replacerait le lendemain à l'endroit où elle l'avait prise.

Sur les dix heures du soir, elle entendit monter son frère.

Antoine, voyant de la lumière chez sa sœur cogna à la porte.

Francisca haussa les épaules.

— Est-ce qu'on peut entrer, fit-il avec un accent goguenard. Est-ce que tu as un client ?

La jeune fille s'arrêta d'écrire pour lui crier :

— Zut !

— Alors je pénètre dans l'antre de Vénus et Vénus c'est toi ma sœur.

Il entra et parut stupéfait de voir sa sœur devant la table, comme un jeune écolier qui ferait son devoir de classe.

— Bonnes gens ! Tu turbines dur ! Une lettre à ton amoureux !

Ah ! si maman savait ça

Talala...

— Ça t'étonne, hein ! répondit simplement Francisca. Et sais-tu ce que je fabrique seulement.

— Parbleu ? je viens de te le dire.

— Ça n'est pas ça du tout.

— Bah !

— Je t'assure.

— Et alors ? ..

— Cherche, devine.

— Pas commode. D'ailleurs j'ai la flemme.

— Alors, tu ne veux pas...

— Que tu es bête ! montre voir.

— Oui mais motus, comme tu dis.

— Motus ? .. Alors, c'est sérieux ?

— Tiens, lis plutôt !

Et elle lui mit sous les yeux la propre lettre du père Bartorias.

A mesure qu'il lisait, son regard se remplissait d'ébahissement et témoignait une curiosité extrême.

— Ah ! Par exemple ! Par exemple ! se contentait-il de murmurer de temps à autre.

Quand il eut terminé sa lecture, il rendit la lettre à Francisca :

— Vrai ! je suis épaté.

— N'est-ce pas ?

— Et que pense-tu ?

— De qui ?

— Du père Bartorias.

— C'était une vieille ganache.

— Et cet héritage ?

— Une chouette affaire !

— Qu'est-ce que tu veux dire ?

— Parbleu ! je veux dire que c'est une chouette affaire pour Mariette et pour...

— Et pour moi.

— Pour toi ?

— Parbleu.

— Ma foi, je ne comprends plus ?

— Vrai, ça m'étonne de ta part.

— Parleras-tu sérieusement ?

— Je te répète que c'est une magnifique affaire pour moi puisque, maintenant, je vais épouser Mariette.

Francisca bondit de sa chaise.

(A suivre.)

## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille à prix réduits à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 Juillet inclus au 1<sup>er</sup> Octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et inversement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Exceptionnellement, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours non compris le jour du départ, elle peut être prolongée d'une ou plusieurs périodes de 15 jours moyennant supplément de 10 0/0 du prix total du billet.

### VOYAGES D'EXCURSIONS AUX

#### Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets aller et retour : 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque de voyage d'excursion.

### EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.

Paris, Montargis *viâ* Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Saucières ou Comberdonna ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

### PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

### SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nérès-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAT DORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-LUSTRELITZ		
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 45	22 25	50 40	34 30	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 35	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat	56 45	38 40	24 85	56 35	38 05	24 80	56 30	37 80	24 65
Chamblet-Nérès	57 95	39 65	25 70	57 85	39 35	25 65	57 80	39 30	25 60
Evau-les-Bains	40 10	27 05	17 65	31 85	26 90	17 55	39 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nérès dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1<sup>re</sup> classe pour les voyageurs de ou pour Nérès-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nérès sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nérès pour Nérès, et vice versa.

### Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1903

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination ; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour

devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

### Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 75 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

2<sup>o</sup> Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1<sup>re</sup> classe, et de 0 fr. 09072 en 2<sup>e</sup> classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>e</sup> à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>e</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

### BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.